

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2915

29 novembre 2011

SOMMAIRE

Brascolux S.à r.l.	139874	Nutriconcept S.A.	139897
Brasserie Dounas S.à r.l.	139887	Optique Biewer S.à r.l.	139897
CCP II Holdings Luxco	139880	Orifarm S.A.	139907
Cyrax Sàrl	139881	PacificWave Partners Europe S.à r.l.	139913
Euro Industrial S.à r.l. SICAR	139882	PacificWave Partners Europe S.à r.l.	139913
GSO Overseas Liquidity Facility (Luxem- bourg) S.à r.l.	139920	Paradigm Luxembourg S.C.A.	139920
Impact Funds	139907	Partners Group Management III S.à r.l.	139914
International Business Real Estate SA ...	139874	Pentagon Co-ownership A S. à r.l.	139902
Link Art Investment S.A.	139902	Pentagon Co-ownership B S. à r.l.	139914
Maldonado S.A.	139879	P&P Consulting SA	139907
Mangrove III S.C.A. SICAR	139883	Presta Meat S.A.	139881
MD-Trading AG	139883	ProLogis France VI S.à r.l.	139881
Media Architects S.A.	139883	ProLogis Italy IX S.à r.l.	139887
Meloc Sàrl	139887	ProLogis Italy VIII S. à r.l.	139920
Memola & Partners S.A.	139887	ProLogis Italy XXV, S.à r.l.	139920
Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	139879	Qualitec S.A.	139875
MGTS Finance S.A.	139888	RBS Pan European Finance S.A.	139897
Mokaline S.à r.l.	139888	RE Logistics S.à r.l.	139889
Moly-Cop Group	139888	Reso S.à r.l.	139894
Mondorf Real Estate S.A.	139888	Rials S.A.	139879
Multidata S.à r.l.	139897	SCI Deflorenne	139892
Naga Luxembourg	139888	Seton House International S.A.	139907
Naho S. à r.l.	139887	Solar Investment Group SIF S.C.A.	139885
Nama Investments S.A.	139889	The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) ..	139912
Newgate S.A.	139897	Tranelux International S.à r.l.	139900
		Ulysses Luxembourg S.à r.l.	139898

Brascolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.321.315,00.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 90.541.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

*

Référence de publication: 2011144641/11.

(110168132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

I.B.R.E. SA, International Business Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 148.082.

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL BUSINESS REAL ESTATE SA en abrégé I.B.R.E. SA, établie et ayant son siège à L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B148.082, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1925 du 2 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker,

qui désigne comme secrétaire Iryna PROSKURNIKOVA, employée privée, demeurant à Wellenstein.

L'assemblée choisit comme scrutateur Fabio NEVES FITAS, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
2. Fixation de l'adresse.
3. Ajout à l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
4. Révocation de l'administrateur unique.
5. Nomination d'un nouvel administrateur unique avec fixation de la durée de son mandat.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

" **Art. 3. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-4026 Esch-sur-Alzette, 164, rue de Belvaux.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'objet social et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la location d'immeuble pour compte propre, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, pour compte propre et à titre d'intermédiaire, agence immobilière.

Elle aura également pour objet l'import-export de toutes marchandises autorisées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf und die Vermietung von Immobilien zu eigenen Zwecken, An- und Verkauf, die Erschließung, die Vermietung und die Verwaltung von Immobilien und Grundstücken, zu eigenen Zwecken und als Vermittler, Immobilienagentur.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Import-Export von allen autorisierten Waren, desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Ernest SAKSIDA, demeurant à Altwies de ses fonctions d'administrateur unique.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer administrateur unique Iryna PROSKURNIKOVA, employée privée, demeurant à L-5470 Wellenstein, 4, Vieux Coin.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, PROSKURNIKOVA, NEVES FITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 octobre 2011. REM 2011 / 1329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144147/71.

(110167172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Qualitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3960 Ehlange, 10A, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 163.979.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatre octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Ismail ANACAK, chef de chantier, né le 15 février 1975 à Fatsa, (Turquie), demeurant à F-57070 Metz, 3, rue Stoxey, (France).

2.- Mademoiselle Séverine COLLET, chef d'entreprise, née le 9 juillet 1979 à Nanterre (92), (France), demeurant à F-57070 Metz, 3, rue de Stoxey, (France),

3.- Monsieur Suat ANACAK, directeur technique, né le 1^{er} mars 1979 à Fatsa, (Turquie), demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 15, route de Thionville, (France).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présents.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "QUALITEC S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger tous travaux d'étanchéité, de bardage et de couverture.

Elle aura également pour objet toutes opérations financières, notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation de tous titres ou autres instruments financiers, ainsi qu'à l'achat et à la vente de devises.

En général, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle, qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle réalisera également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} mercredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivisible, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 Août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3) Le premier délégué à la gestion journalière pourra être nommé par l'assemblée générale qui suit les statuts.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Ismail ANACAK, chef de chantier, demeurant à F-57070 Metz, 3, rue de Stoxey, (France), quatre vingt seize actions;	96
2.- Mademoiselle Séverine COLLET, chef d'entreprise, demeurant à F-57070 Metz, 3, rue de Stoxey, (France), cent douze actions;	112
3.- Monsieur Suat ANACAK, directeur technique, demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, 15, route de Thionville (France), cent douze actions;	<u>112</u>
Total: Trois cent vingt actions;	320

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence d'un montant de seize mille euros (16.000,-EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ismail ANACAK, chef de chantier, né le 15 février 1975 à Fatsa, (Turquie), demeurant à F-57070 Metz, 3, rue Stoxey, (France);
 - b) Mademoiselle Séverine COLLET, chef d'entreprise, née le 9 juillet 1979 à Nanterre (92), (France), demeurant à F-57070 Metz, 3, rue de Stoxey, (France);
 - c) Monsieur Suat ANACAK, directeur Technique, né le 1^{er} mars 1979 à Fatsa, (Turquie), demeurant à F-57280 Maizières-les-Metz, (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société International Consulting Agency S.A., ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 55, Rue de la Libération (RCS Luxembourg B.139.578)
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 5.- L'adresse du siège social est établie à L-3960 Ehrlange/Mess, 10A, Rue du Centre.
- 6.- Faisant usage de la disposition transitoire, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Séverine COLLET préqualifiée, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ismail ANACAK, Séverine COLLET, Suat ANACAK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3573. Relation GRE/2011/. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142339/173.

(110164880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011145496/12.

(110168833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Maldonado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.356.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2011145502/12.

(110168928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Rials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 110.253.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RIALS S.A.", en liquidation, (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.253, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 du 16 décembre 2005,

et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2081 du 22 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Nicolas WEBER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
3. Prononciation de la clôture de la liquidation;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins au siège social de la société par actions simplifiée de droit français "RIALS GUEMENEE", à F-75004 Paris, 2, impasse Guéménée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 528 867 559, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

L'assemblée confirme que les livres et documents de la Société, dissoute, vont être produits sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. N. WEBER, L. HILGER, G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2011. LAC/2011/46057. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144284/75.

(110167544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

CCP II Holdings Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 14 octobre 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Alexandra PETITJEAN, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011;

- de nommer:

* Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 5 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011145077/19.

(110168133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ProLogis France VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145555/14.

(110168704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Presta Meat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 140.454.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011145800/13.

(110168703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Cyrax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Aquabion / Dragéau DWS.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 151.532.

L'an deux mille onze.

Le quinze septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Cyrille GERHARDT, cadre dirigeant, demeurant à F-57970 Yutz (France), 94, avenue des Nations, propriétaire des cent (100) parts sociales de S.C.G. -SOCIETE CYRILLE GERHARDT SARL, avec l'enseigne commerciale "COWAY", avec siège social à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B151.532, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 2 avril 2010.

Il déclare d'abord céder à Raphaël PIETTEUR, indépendant, demeurant à B-4053 Embourg (Belgique), rue Albert et Louis Curvers 17, trente-trois (33) parts sociales de la Société, pour le prix de sept cent cinquante (750,-) euros,

et trente-trois (33) parts sociales de la Société, pour le prix de sept cent cinquante (750,-) euros, à Axel KNAUF, indépendant, demeurant à B-4052 Beaufays (Belgique), rue des Muguetts 37.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Cyrille GERHARDT, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Cyrille GERHARDT, Raphaël PIETTEUR et Axel KNAUF, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Suite aux cessions intervenues ci-avant la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

1. Cyrille GERHARDT, trente-quatre parts	34
2. Raphaël PIETTEUR, trente-trois parts	33
3. Axel KNAUF, trente-trois parts	33
Total: Cent parts sociales	100

3) Ils décident de modifier la dénomination de la société et l'enseigne commerciale, et par conséquent l'article 1er des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de CYRAX SARL, avec l'enseigne commerciale "Aquabion / Dragéau DWS". "

4) Ils décident de nommer gérants administratifs, Messieurs Raphaël PIETTEUR et Axel KNAUF, préqualifiés, pour une durée indéterminée.

5) Suite à la résolution qui précède, ils décident de nommer le gérant actuel, Cyrille GERHARDT, préqualifié, gérant technique de la société.

6) La société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un des gérants administratifs.

7) Les associés décident d'ajouter un article aux statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les décisions de l'assemblée générale doivent être prises à l'unanimité. "

8) Suite à la résolution qui précède, les associés décident de changer l'ancien article 9 en article 10 comme suit:

" **Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales. "

Dont Acte.

Fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GERHARDT, PIETTEUR, KNAUF, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 septembre 2011 REM 2011 / 1218 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144290/59.

(110166882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Euro Industrial S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.604.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 30 mai 2011

L'associé de EURO INDUSTRIAL S.à r.l. SICAR, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Nicholas Paul Sinfield, en tant que Gérant A, et ce avec effet au 30 mai 2011;
- de nommer Alistair McGill né le 4 octobre 1968 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 22 Hanover Square, W1s 1JA Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant A de la société avec effet au 30 mai 2011.

Luxembourg, le 18/10/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011145107/16.

(110168130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

MD-Trading AG, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.069.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145504/10.

(110168740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Media Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.683.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145505/9.

(110168573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and eleven, on the third of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008, on November 25, 2008, on June 25, 2009, on September 16, 2009, on December 14, 2009, on July 6, 2010, on October 15, 2010 and on April 18, 2011 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008, number 4 dated January 2, 2009, number 1458 dated July 25, 2009, number 2118 dated October 28, 2009, number 367 dated February 19, 2010, number 2137 dated October 11, 2010, number 2701 dated December 8, 2010 and number 1481 dated July 6, 2011. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on July 25, 2011 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed amounts now to ONE HUNDRED FORTY THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 140.800,) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000,), ONE MILLION EIGHT THOUSAND (1.008.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1.800.000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each and ONE HUNDRED

THOUSAND (100.000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated September 1, 2011 to increase the issued capital of the Company by NINE THOUSAND EURO (EUR 9.000,-) to raise it from the present amount of ONE HUNDRED FORTY THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 140.800,-) to ONE HUNDRED FORTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 149.800,-) through the issuance of NINETY THOUSAND (90.000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of EIGHT MILLION NINE HUNDRED NINETY ONE THOUSAND EUROS (EUR 8.991.000.-)

The NINETY THOUSAND (90.000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of NINE MILLION EURO (EUR 9.000.000,-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

“(b) the issued capital of the Corporation is set at ONE HUNDRED FORTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 149.800,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), ONE MILLION NINETY EIGHT THOUSAND (1.098.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, du 25 novembre 2008, du 25 juin 2009, du 16 septembre 2009, du 14 décembre 2009, du 6 juillet 2010, du 15 octobre 2010 et du 18 avril 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008, numéro 4 du 2 janvier 2009, numéro 1458 du 25 juillet 2009, numéro 2118 du 28 octobre 2009, numéro 367 du 19 février 2010, numéro 2137 du 11 Octobre 2010, numéro 2701 du 8 décembre 2010 et numéro 1481 du 6 Juillet 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 Juillet 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital social de la Société MANGROVE III S.C.A.SICAR prédésignée s'élève actuellement à CENT QUARANTE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 140.800.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION HUIT MILLE (1.008.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EURO (EUR 220.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 1^{er} Septembre 2011, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de NEUF MILLE EUROS (EUR 9.000.-) et pour le porter de son montant actuel de CENT QUARANTE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 140.800.-) à CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 149.800.-) par la création de QUATRE VINGT DIX MILLE (90.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE EUROS (EUR. 8.991.000.-).

Les QUATRE VINGT DIX MILLE (90.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de NEUF MILLIONS D'EUROS (EUR 9.000.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 149.800.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE (1.098.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFEVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44692. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143551/130.

(110166738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Solar Investment Group SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.586.

—
*Rectificatif du 27 septembre 2011 N° 194
{Dépôt complémentaire au dépôt L110126786}*

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

1. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dénommée Solar Investment Group Management S.à r.l. constituée en date du 17 février 2011, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Servais, et étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159932,

ici représentée par Madame Katia PIANINI, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un procuration datée du 11 avril 2011.

2. La société à responsabilité limitée de droit italien, dénommée Simon Fiduciaria Spa, ayant son siège social à Torino (Italie) étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Turin sous le numéro 04605970013.

ici représentée par Madame Katia PIANINI, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un procuracion datée du 11 avril 2011.

Les prédite procuracions, signées par la comparante et par le notaire Jacques DELVAUX, sont restées annexées à un acte de constitution reçu par le notaire Jacques Delvaux, en date du 27 avril 2011, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2011, LAC/2011/19825, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L110126786.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de constituants et actionnaires actuels de la SOLAR INVESTMENT GROUP SIF S.C.A., ayant son siège social au 20, Boulevard Emanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C en date du 23 septembre 2011 numéro 2265 page 108679.

déclarent, que dans le susdit acte de constitution l'article 26 des statuts en version anglaise et version française, a été erronément indiqué comme suit:

en version anglaise:

“ **Art. 26. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one (if a legal entity) or several liquidators, if physical persons named by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Board of Directors. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.”

et en version française:

« **Art. 26 Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution du Fonds soit par décision l'Assemblée Générale des Actionnaires, la liquidation sera faite par un (s'il s'agit d'une personne morale) ou plusieurs liquidateurs, s'il s'agit de personnes physiques dénommées par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de cette dissolution sur proposition du Conseil d'Administration. Cette assemblée fixera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le boni de liquidation peut être distribué en nature aux détenteurs d'Actions.»

alors qu'il aurait du se lire comme suit:

version anglaise:

“ **Art. 26. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Fund either on behalf on the decision of the General Meeting of Shareholders or in the event of the legal incapacity, insolvency or inability to act of Solar Investment Group Management S.à.r.l acting as the general partner of the SIF, liquidation shall be carried out by one (if a legal entity) or several liquidators, if physical persons named by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Board of Directors. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.”

et version française:

« **Art. 26 Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution du Fonds soit par décision l'Assemblée Générale des Actionnaires soit dans le cas où le Solar Investment Group Management S.à.r.l. en sa qualité de commandité (general partner) de la SIF est dans le cas d'incapacité légale, faillite ou d'empêchement, la liquidation sera faite par un (s'il s'agit d'une personne morale) ou plusieurs liquidateurs, s'il s'agit de personnes physiques dénommées par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de cette dissolution sur proposition du Conseil d'Administration. Cette assemblée fixera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le boni de liquidation peut être distribué en nature aux détenteurs d'Actions.»

Les sociétés comparantes déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation française donnée à la représentante des sociétés comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K.PANINI, C.DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 06 octobre 2011. Relation: RED/2011/2085. Reçu douze euros 12.00€

Le Receveur (signé): T.KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 octobre 2011.

Maître Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011144331/68.

(110166888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

ProLogis Italy IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011145556/14.

(110168709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Meloc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.412.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145508/10.

(110168787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Memola & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 135.134.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145509/9.

(110169016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Brasserie Dounas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3365 Leudelange, 5, rue de Roedgen.

R.C.S. Luxembourg B 74.478.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011145902/13.

(110169780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Naho S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145528/9.

(110168958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

MGTS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.348.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011145511/12.

(110168586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Mokaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 84.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145513/10.

(110169268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLY-COP GROUP
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011145514/11.

(110168895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Mondorf Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 123.454.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145516/10.

(110168931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Naga Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 pour la période du 26 février 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24.10.2011.

Référence de publication: 2011145522/11.

(110168867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Nama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.409.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145529/9.

(110168540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

RE Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.275.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.061.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.116 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of June 30, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million two hundred thirty thousand and one hundred euro (EUR 3,230,100.-) in order to bring it from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares, one hundred and forty (140) class A shares, one hundred and forty (140) class B shares, one hundred and forty (140) class C shares, one hundred and forty (140) class D shares, one hundred and forty (140) class E shares, one hundred and forty (140) class F shares, one hundred and forty (140) class G shares, one hundred and forty (140) class H shares, one hundred and forty (140) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three million two hundred seventy-five thousand and one hundred euro (EUR 3,275,100.-) by way of the issuance of fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class A shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class B shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class C shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class D shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class E shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class F shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class G shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class H shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class I shares having a nominal value of twentyfive euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class A shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class B shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class C shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class D shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class E shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class F shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class G shares,

fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,356) class H shares, fourteen thousand three hundred and fifty-six (14,256) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of thirty-two million three hundred and two thousand euro (EUR 32,302,000.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

(a) three million two hundred thirty thousand and one hundred euro (EUR 3,230,100.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(b) twenty-nine million seventy-one thousand nine hundred euro (EUR 29,071,900.-) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of the Company dated September 21, 2011, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at three million two hundred seventy-five thousand and one hundred euro (EUR 3,275,100.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), fourteen thousand four hundred ninety-six (14,496) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twentyfive Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caimans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Caiman, Iles Caimans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.116 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du 30 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions deux cent trente mille cent Euro (EUR 3.230.100,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales de classe ordinaire, cent quarante (140) parts sociales de classe A, cent quarante (140) parts sociales de classe B, cent quarante (140) parts sociales de classe C, cent quarante (140) parts sociales de classe D, cent quarante (140) parts sociales de classe E, cent quarante (140) parts sociales de classe F, cent quarante (140) parts sociales de classe G, cent quarante (140) parts sociales de classe H, cent quarante (140) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions deux cent soixante-quinze mille cent Euro (EUR 3.275.100,-), par la création et l'émission de quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe A, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe B, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe C, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe D, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe E, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe F, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe G, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe H, et quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe A, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe B, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe C, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe D, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe E, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe F, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe G, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe H, et quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de trentedeux millions trois cent deux mille Euro (EUR 32.302.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) trois millions deux cent trente mille cent Euro (EUR 3.230.100,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(b) vingt-neuf millions soixante et onze mille neuf cents Euro (EUR 29.071.900,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 21 septembre 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent soixante-quinze mille cent euros (EUR 3.275.100,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142850/198.

(110165391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

SCI Deflorenne, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28-32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg E 4.594.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le dix huit octobre.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Luc DEFLORENNE, photographe, né à Arlon (B), le 8 septembre 1975, demeurant à L-1651 Luxembourg, 47, avenue Guillaume

2. Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, né à Charleroi (B), le 4 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SCI DEFLORENNE", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000.- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Luc DEFLORENNE, prénommé, Trente parts d'intérêts (30);
2. Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé, Soixante-dix parts d'intérêts (70).

TOTAL: cent parts sociales (100).

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de MILLE EUROS (1.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Luc DEFLORENNE, prénommé.

Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur seule signature.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2543 Luxembourg, 28-32, Dernier Sol.

DONT ACTE, fait en 4 exemplaires originales et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte.

Référence de publication: 2011144307/99.

(110167291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Reso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 164.092.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le onze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Sacha OLINGER, gérant de société, demeurant à L-4945 Bascharage, 12, rue de Schouweiler.

2.- Monsieur Sinan SAR, gérant de société, demeurant à L-5692 Elvange, 14, rue d'Ellange.

3.- La société anonyme I.E.G. CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.246.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date des 7 et 10 octobre 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière.
- l'acquisition, la vente et la représentation de produits finis.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «RESO S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Sacha OLINGER, gérant de société, demeurant à L-4945 Bascharage, 12, rue de Schouweiler,	250
deux cent cinquante parts sociales	
2.- Monsieur Sinan SAR, gérant de société, demeurant à L-5692 Elvange, 14, rue d'Ellange, deux cent cinquante	250
parts sociales	
3.- La société anonyme I.E.G. CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt,	250
inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.246, deux cent cinquante	
parts sociales	
TOTAL: SEPT CENT CINQUANTE parts sociales	750

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jean-Marc ESTGEN, gérant de société, demeurant à L-3397 Roeser, 4, rue d'Oradour.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social de la société est établi à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143658/122.

(110166776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Multidata S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145520/10.

(110168887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Newgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 151.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145533/9.

(110168575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Nutriconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 130.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011145536/11.

(110168606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Optique Biewer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, am Deschensgaart.

R.C.S. Luxembourg B 95.545.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145538/9.

(110169214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

RBS Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.706.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

RBS Pan European Finance S.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011145601/15.

(110168583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of October,

before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the members of Ulysses Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 125646, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 May 2007, number 1015.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1363 of 22 June 2011 (the "Company").

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Ms Astrid Wagner, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 12.3 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

II. That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members, the proxies of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented members, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing more than seventyfive (75) percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolves to amend the article 12.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.3.** To the extent that the holders of shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

i. first and exclusively to the holders of the preferred B0 shares an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the preferred B0 shares for the full accounting year payable *pro rata temporis*; then

ii. second and exclusively to the holders of the preferred B1 shares an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the preferred B1 shares for the full accounting year payable *pro rata temporis*; then

iii. third and exclusively to the holders of the preferred B2 shares an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the preferred B2 shares for the full accounting year payable *pro rata temporis*; then

iv. fourth and exclusively to the holders of the preferred B3 shares an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the preferred B3 shares for the full accounting year payable *pro rata temporis*; then

v. fifth and exclusively to the holders of the preferred B4 shares an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the preferred B4 shares for the full accounting year payable *pro rata temporis*; then

vi. sixth and exclusively to the holders of the preferred B5 shares an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the preferred B5 shares for the full accounting year payable *pro rata temporis*; then

vii. seventh and exclusively to the holders of the preferred B6 shares an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the preferred B6 shares for the full accounting year payable *pro rata temporis*;

(all such distributions referred to in (i) to (vii) being the "Preferential Dividend");

viii. provided that all the shareholders hold at least one (1) share in the Last Class of Shares, any distributable profits remaining after deduction of the Preferential Dividend shall be allocated on a pro-rata basis to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the shareholders hold at least one (1) share in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any distributable profit shall be allocated pro rata to the holders of all the shares without regard to the class to which they belong.”

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des associés de Ulysses Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L2613 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.646, constituée suivant acte notarié en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 mai 2007, numéro 1015.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1363 du 22 juin 2011 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Astrid Wagner, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

laquelle désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Modification de l'article 12.3 des statuts de la Société;

2. Divers.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus de soixante-quinze (75) pourcent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12.3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.3.** Dans la mesure où les détenteurs de parts sociales déclarent un dividende pendant un exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

(i) premièrement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B0, un montant de zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B0 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(ii) deuxièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B1, un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B1 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(iii) troisièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B2, un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B2 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(iv) quatrièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B3, un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B3 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(v) cinquièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B4, un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B4 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(vi) sixièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B5, un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B5 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(vii) septièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B6, un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B6 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis;

(toutes les distributions insérées aux points (i) à (vii) sont désignées ci-après le "Dividende Préférentiel")

(viii) pourvu que tous les associés détiennent au moins une (1) part sociale dans la Dernière Catégorie de Parts Sociales, tout bénéfice distribuable restant après déduction du Dividende Préférentiel sera distribué au pro-rata aux détenteurs de la Dernière Catégorie de Parts Sociales. Dans le cas où pas tous les associés détiennent au moins une (1) part sociale de la Dernière Catégorie de Parts Sociales lors d'une distribution de dividende, tout bénéfice distribuable sera distribué au pro-rata aux détenteurs de toute les parts sociales sans prendre en compte la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. WAGNER, F. STOLZ-PAGE, G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC / 2011 / 44407. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143750/155.

(110165995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Tranelux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 56.817.

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1° Monsieur Nico ROESGEN, employé privé, demeurant à L-3390 Peppange, 102, rue de Crauthem;

2° Monsieur Claude WATGEN, employé privé, demeurant à L-5244 Sandweiler, 1B, Ennert dem Bierg;

3° Monsieur Dany ROCHA, employé privé, demeurant à L-5421 Erpeldange, 1, Schmattegaass.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «TRANELUX INTERNATIONAL S.à.r.l.», ayant son siège social à L-5326 Contern Z.A.E. Weiergewan, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.817 («la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 36 du 29 janvier 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1116 du 26 mai 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, et appartenant exclusivement aux comparants, préqualifiés.

III. Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Extension de l'objet social de la Société au consentement d'hypothèques et la faculté de se porter caution en faveur de tiers.

2 Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société lequel se lira comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la reprise et l'exploitation d'un commerce de transport et déménagements, d'effectuer des transports par terre, mer et air, la mise en dépôt de marchandises de toute nature ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut, en vue de la réalisation de son objet social, contracter des prêts et ouvertures de crédits et affecter ses immeubles en hypothèque ainsi que se porter caution en faveur de tiers.»

3 Divers Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'élargir l'objet social de la Société au consentement d'hypothèques et la faculté de se porter caution en faveur de tiers.

Deuxième résolution

Au regard de la résolution précédente, les associés ont décidé de modifier les statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

En conséquence, l'article 2 se lira comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la reprise et l'exploitation d'un commerce de transport et déménagements, d'effectuer des transports par terre, mer et air, la mise en dépôt de marchandises de toute nature ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut, en vue de la réalisation de son objet social, contracter des prêts et ouvertures de crédits et affecter ses immeubles en hypothèque ainsi que se porter caution en faveur de tiers.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte fait et passé à Strassen, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Roesgen, C. Watgen, D. Rocha, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 octobre 2011. Relation: RED/2011/2167. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144994/61.

(110167922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pentagon Co-ownership A S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145549/9.

(110168516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Link Art Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.946.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Aude LEMOGNE, indépendante, née à Luxembourg le 8 avril 1975, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, Route de Luxembourg;

2.- Monsieur Aymeric THUAULT, indépendant, né à Boulogne Billancourt (France) le 14 novembre 1973, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, Route de Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Robert LEMOGNE, retraité, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 38, Rue Belle-Vue, spécialement mandaté à cet effet par procurations en date du 4 et 5 octobre 2011.

Ces procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «LINK ART INVESTMENT S.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Walferdange.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. L'objet de la Société est de développer et de gérer des investissements dans l'art à travers des acquisitions d'oeuvres d'art: peintures, sculptures ou photographies. Les oeuvres qui seront acquises proviendront des diverses périodes artistiques: tableaux anciens, art moderne et contemporain, etc.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR), représenté par

- huit cent mille (800.000) actions de classe A, intitulé «Old Masters»,
 - deux cent mille (200.000) actions de classe B, intitulé «Contemporary I»,
- chaque action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et avec les mêmes droits et obligations.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des

bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.
- (3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.
- (4) Par dérogation à l'article 11 des statuts, le(s) premier(s) administrateur(s)-délégués sont désignés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

Souscripteur	Actions	Actions	Montant souscrit	Montant libéré
	de classe A	de classe B		
Aude LEMOGNE	266.667	100.000	366.667,	146.666,80
Aymeric THUAULT	533.333	100.000	633.333,	253.333,20
TOTAL	800.000	200.000	1.000.000,	400.000,

Toutes les actions ont été libérées par les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, à hauteur de 40 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille neuf cents Euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Aude LEMOGNE, indépendante, née à Luxembourg le 8 avril 1975, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, Route de Luxembourg ,
 - b) Monsieur Aymeric THUAULT, indépendant, né à Boulogne Billancourt (France) le 14 novembre 1973, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, Route de Luxembourg ,
 - c) Monsieur Robert LEMOGNE, retraité, né à Bereldange le 3 février 1944, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 38, Rue Belle-Vue,
3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527.
8. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
9. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7240 Bereldange, 46, Route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Bereldange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, présents ou représentés, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Lemogne, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 octobre 2011. Relation: RED/2011/2112. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141628/266.

(110163657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Orifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.645.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011145539/10.

(110168790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

P&P Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 129.948.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145545/10.

(110168560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Seton House International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.466.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 900 du 12 décembre 1998.

Les comptes annuels de la Société au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Seton House International S.A.

Signature

Référence de publication: 2011146310/15.

(110169444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Impact Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.004.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of IMPACT FUNDS (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B148004), incorporated by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on August 26, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1820 of September 21, 2009.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul Decker, prenamed, on September 9, 2009, published in the Mémorial number 1820 of September 21, 2009.

The Meeting was presided by Mrs. Marie Bernot, employee professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Mrs. Alexandra Schmitt, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs. Christelle Vaudémont, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- The extraordinary general meeting has been convened by convening notices setting forth the agenda of the meeting published in the Mémorial of 20 June 2011 and 6 July 2011 in the "Luxemburger Wort" on the 20 June 2011 and 6 July 2011.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Articles further to the adoption of the Law of December 17, 2010 (the "Law of 2010") regarding undertakings for collective investment (the "UCI") implementing the directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive") and as a consequence:

a. Replacement of references to the Law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the Law of 2010;

b. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding Master-Feeder structures;

c. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding mergers of undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS);

d. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding cross-investment, i.e. investment of a UCI with multiple compartment in one or more other sub-funds of the same UCI;

2. Amendment of Article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" section 1 ("The assets of the Company shall include") § 7 (c) of the Articles (Statuts Coordinés) so as to read as follows

"(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 60 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions)".

Instead of:

"(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 90 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions)".

3. Any other business which may be properly brought before the meeting.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- As appears from the said attendance list, out of 452,457.1516 shares in circulation, 100 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for the 20th May 2011 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

V. The undersigned notary informed the appearers of the fact, that the present extraordinary general meeting has not been convened pursuant to the dispositions of Article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

After approval of the statement of the Chairman, the meeting after deliberation, stated that the non respect of the publication of the convening notice in a second Luxembourg newspaper, was the result of a material mistake and resolved sovereignly to examine the agenda and to pass the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to amend the Articles further to the adoption of the Law of December 17, 2010 (the "Law of 2010") regarding undertakings for collective investment (the "UCI") implementing the directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive") and as a consequence, decides to amend:

Article 4 so as to read as follows:

The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other assets permitted by law with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of 17th December 2010 relating to undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law").

The third paragraph of Article 5 so as to read as follows:

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund ("Compartment" or "Sub-Fund") within the meaning of Article 181 of the 2010 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity. With regard to third

parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

Article 12 so as to read as follows:

With respect to each class of shares, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the board of directors, such date being referred to herein as the "Valuation Day"; provided that to the extent the net asset value per share is calculated at several moments in time during the course of the same Valuation Day, each such moment shall be referred to herein as a "Valuation Time" during the course of the relevant Valuation Day.

The Company may suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to a class quoted thereon; or

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Company as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable; or

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally used in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class of shares; or

d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any class of shares cannot promptly or accurately be ascertained; or

e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Company be effected at normal rates of exchange;

f) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company;

g) during any period when the net asset value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately;

h) following the suspension of the calculation of the net asset value per share/unit, the issue, redemption and/or conversion of shares/units at the level of a master fund in which a Sub-Fund invests in its quality of feeder fund of such master fund.

Any such suspension shall be publicized, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

The second paragraph of Article 17 so as to read as follows:

The Company has appointed a Management Company incorporated in Luxembourg ("the "Management Company") duly approved pursuant to Chapter 13 of the law dated 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, to be superseded by Chapter 15 of the 2010 Law on July 1st, 2011 as its management company and has delegated to the Management Company all powers related to the investment management, administration and distribution of the Company. The Management Company may delegate some of its responsibilities to affiliated and non-affiliated parties.

In particular, the Management Company may enter into one or more investment management agreements with one or several investment managers (the "Investment Managers"), as further described in the sales documents for the shares of the Company, who shall supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 18 hereof and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the board of directors, have actual discretion to purchase and sell securities and other assets of the Company pursuant to the terms of a written agreement.

Article 18 so as to read as follows:

The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within

particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

In compliance with the requirements set forth by the 2010 Law in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of other UCITS and/or UCI, including shares/units of a master fund qualifying as UCITS to the extent permitted and at the conditions stipulated by the 2010 Law;
- (iii) shares of other Sub-Funds to the extent permitted and at the conditions stipulated by the 2010 Law;
- (iv) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (v) financial derivative instruments.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of stocks or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may also use techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, to the extent that these techniques and instruments are used in view of efficient portfolio management.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any regulated market or other regulated market of a State of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market or on an other regulated market (as described above) and that such admission be secured within one year of issue.

No Sub-Fund of the Company may invest more than 10% of its net assets in other undertakings for collective investment, except for those Sub-Funds the investment policy of which, as provided for in the Prospectus, expressly authorizes a higher percentage of investment in other undertakings for collective investment. This restriction does not apply either where a Sub-Fund is investing in shares/units of a master fund qualifying as a UCITS.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by an EU member State, its local authorities, another member State of the OECD or public international bodies of which one or more member States of the EU are members provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.

The board of directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the shares of the Company. Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Article 21 so as to read as follows:

The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an auditor, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the 2010 Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and until their successor is elected.

The auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Article 24 so as to read as follows:

In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the

Valuation Day or Valuation Time during the course of a Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the board of directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day, or the Valuation Time during the course of a Valuation Day, at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another Luxembourg or foreign UCITS (the "new UCITS") or to another sub-fund within such other Luxembourg or foreign UCITS (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned, as relevant, as shares of the new UCITS or of the new Sub-Fund another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). In case the Company or the Sub-Fund concerned by the merger is the receiving UCITS (within the meaning of the 2010 Law), the board of directors will decide on the effective date of the merger it has initiated. Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project to be established by the board of directors and the information to be provided to the shareholders.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast. Such general meeting of the shareholders will decide on the effective date of such merger.

The shareholders may also decide a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the assets and of the liabilities attributable to the Company or any Sub-Fund with the assets of any new UCITS or new Sub-Fund. Such merger and the decision on the effective date of such merger shall require resolutions of the shareholders of the Company or Sub-Fund concerned, subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof, except when such merger is to be implemented with a Luxembourg UCITS of the contractual type ("fonds commun de placement"), in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such merger. If the merger is to be implemented with a Luxembourg UCITS of the contractual type, shareholders not having voted in favour of such merger will be considered as having requested the redemption of their shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such shareholders for whatever reasons will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

Where the Company or any of its Sub-Funds is the absorbed entity which, thus, ceases to exist and irrespective of whether the merger is initiated by the board of directors or by the shareholders, the general meeting of shareholders of the Company or of the relevant Sub-Fund must decide the effective date of the merger. Such general meeting is subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

The third paragraph of Article 27 so as to read as follows:

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the 2010 Law.

Article 32 so as to read as follows:

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and 2010 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" section 1 ("The assets of the Company shall include") § 7 (c) of the Articles (Statuts Coordonnés) so as to read as follows:

"(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 60 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions)".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons, appearing, the present deed is worded in English.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: M. BERNOT, A. SCHMITT, C. VAUDEMONT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34283. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142679/263.

(110165422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.963.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 septembre 2011 que:

- Madame Carolina Anna Pablietta Lockwood, née le 8 mai 1960 à Perth, Grande-Bretagne et demeurant 42, rue des Vignes, L-5442 Lenningen, est nommée à la gestion journalière de la société The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;

- Monsieur Anthony Roderick Chichester Bancroft COOKE, né le 24 juillet 1941 à Basingstoke, Grande-Bretagne et demeurant à Poland Court, Odiham, Hampshire, RG29 1JL, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur James Andrew DRAKOS, né le 5 janvier 1950 à Greenwich, Connecticut, Etats-Unis et demeurant à 44, Rock Ridge Avenue, Greenwich, CT 06831, Etats-Unis est nommé Administrateur;

- Monsieur Mehmet Bülent ERGIN, né le 1^{er} juillet 1948 à Izmir, Turquie et demeurant à Büyükdere Cad., Yapaikredi Plaza, A-Blok, K:12, 80620 Levent, Istanbul, Turquie est nommé Administrateur;

- Monsieur Shao Jie HUANG, né le 9 mars 1953 à Hebei, Chine et demeurant à Apt 4, 24/F, Block A, Hongway Garden, 8 New Market Street, Sheung Wan, Hong Kong, Chine est nommé Administrateur;

- Monsieur Paul Robert LORENZ-MEYER, né le 30 janvier 1962 à Hambourg, Allemagne et demeurant à 64 Parkallee, 201434 Hambourg, Allemagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Matheos LOS, né le 26 juin 1944 à Chios, Grèce et demeurant Apt 2, 18, Rosecroft Avenue, London NW3 7QB, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Vladimir Alexandrovich MEDNIKOV, né le 2 novembre 1953 à Moscou, Russie et demeurant à 20/54, Marshal Zakharov, 115569. Moscou, Russie est nommé Administrateur;

- Madame Tatiana PETALAS, née le 15 mars 1973 à Genève, Suisse et demeurant au 7, Avenue Princess Grace, Monte Carlo, MC 98000. Monaco est nommée Administrateur;

- Monsieur Kishore Swaroop RAJVANSHY, né le 10 septembre 1948 à Bikaner, Inde et demeurant à 39B, Tower 2, Phase 1, Residence Bel-Air, Cyberport Road, Pokfulam, Hong Kong, Chine est nommé Administrateur;

- Monsieur Alexander Marie Winand STARING, né le 1^{er} décembre 1965 à Bruxelles, Belgique et demeurant 116 Brompton Road, London SW3 1JJ. London, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Loucas TSANGARIDES, né le 22 janvier 1955 à Kyperounda, Limassol Chypre, et demeurant à Nash House. Saint George Street. London W1S 2FQ. Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Haiming WANG, né le 26 juin 1952 à Liao Ning, Chine et demeurant à 11-4B Guan Cheng Nan Yuan, Hai Dian District. Beijing, Chine est nommé Administrateur;

- Monsieur Geoffrey WOODFORD, né le 7 novembre 1946 à Londres, Grande-Bretagne et demeurant à Broomells Farm. Misbrooks Green Road, Dorking, Surrey RH5 4QQ, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Denghui ZHANG, né le 5 janvier 1960 à Shanghai. Chine et demeurant Room 701, No 18, Lane 55. Lanchun Road, Pudong New Area, Shanghai, Chine est nommé Administrateur;

- Madame Birgit AAGAARD-SVENDSEN, née le 29 février 1956 à Aalborg, Danemark et demeurant Christian Winters Vej 21b, DK-2800 Kongens Lyngby, Danemark est nommée Administrateur;

- Monsieur Ali Obaid AL-YABHOUNI ALDHAHERL né le 8 décembre 1967 à Al Ain, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis et demeurant High Street 2. P.O Box 2600, ABNATCO - NGSCO, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis est nommé Administrateur;

- Monsieur Tomas DYRBYE, né le 20 mars 1958 à Gentofte, Danemark et demeurant 3 Rozenlaan, 2970 Schilde, Belgique est nommé Administrateur;

- Monsieur Frode Magnus HAUKEDAL, né le 11 octobre 1960 à Oslo, Norvège et demeurant 31 Kloeftaveien, N-1352 Kolsas, Norvège est nommé Administrateur;

- Monsieur Yudhishthir KHATAU né le 3 août 1968 à Mumbai, Inde et demeurant à 82 Casa Grande, Little Gibbs Road, Malabar Hill, Mumbai 400 006. inde est nommé Administrateur.

- Monsieur Mohammad Omair AL-OTAIBI, né le 18 novembre 1963 à Riyadh, Arabie Saoudite et demeurant 7 Sitteen Street. PO Box 17949, Riyadh, Arabie Saoudite est nommé Administrateur.

- Monsieur Kiril Petrov DOMUSCHIEV, né le 18 avril 1969 à Sofia, Bulgarie et demeurant 3A Nikolay Ilyaytov Street. Este Building. Sofia 1113, Bulgarie est nommé Administrateur.

- Monsieur Guoyuan LIU. né le 17 mai 1951 à Hebei, Chine et demeurant Fi 115 Ocean Plaza, No. 158 Fuxingmennei Street, Xicheng District, Beijing, Chine est nommé Administrateur.

- Monsieur Nicholas NOTIAS. né le 14 novembre 1966 à New York, Etats-Unis et demeurant 39 Broadway, New York 10006. Etats-Unis est nommé Administrateur.

- Monsieur Iakovos PERANTINOS, né le 1^{er} juillet 1948 à Parikia, Paros Island Grèce et demeurant 10 Valaoritou Street, Kifissia, 14563 Athens, Grèce est nommé Administrateur.

- Monsieur Francis Georges SARRE, né le 23 décembre 1962 à Dublin, Ireland et demeurant 42 Scheihagenstraat, 2550 Kontich, Belgique est nommé Administrateur

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommée réviseur d'entreprise pour un terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011144342/68.

(110167304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

PacificWave Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.815.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011145546/12.

(110168567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

PacificWave Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.815.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011145547/12.

(110168568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pentagon Co-ownership B S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145550/9.

(110168527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Partners Group Management III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.994.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Partners Group Holding AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland and having its registered office at Zugerstrasse 57, CH-6341 Baar-Zug, Switzerland represented by Sérgio Raposo, private employee, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 September 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Partners Group Management III S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Partners Group Management III S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and act as "commandité" of Luxembourg "sociétés en commandite par actions". The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into one (1) share with a par value of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by at least three managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of two managers or any two persons which are either members of the board of managers or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such a contract or transaction, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Votes. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholder(s) through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Decisions. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 (eight) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law or by the present articles, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

(ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 10th March at 10.30 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager, or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Results, Dividends. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

1 (one) share of 31,000 Euro (thirty-one thousand euros).

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg
2. The following persons are named managers (with joint signature power of any two managers of the Company) of the Company for an undetermined period of time:

Mr. Roland Roffler, accountant, born in Zurich (Switzerland), on the 24th of February 1960, residing in CH-8832 Wollerau, Roosstrasse 18 (Switzerland);

- Mr. Sérgio Raposo, Jurist, born in Barreiro (Portugal) on the 21st of August 1975, professionally residing in L-1611 Luxembourg, 55 avenue de la Gare; and

- Mrs. Helene Müller-Schwiering, lawyer, born in Hörsholm (Denmark), on the 30th of November 1967, professionally residing in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2012.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed the present original deed together with the Notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Partners Group Holding AG, une société créée et existante sous les lois suisses et ayant son siège social à Zugerstrasse 57, CH-6341 Baar-Zug, Suisse, représentée par Sérgio Raposo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2011 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée Partners Group Management III S.à r.l. qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de "Partners Group Management III S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et agir en tant que "commandité" de sociétés en commandite par actions luxembourgeoises. La Société peut exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en une (1) part sociale d'une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000.-).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pour-cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion, Administration. La Société est administrée par au moins trois gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions et qui statue

à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer mutuellement. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait sera émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour faire autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable de la Société qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Droit de Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Décisions des Associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées, y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre et de communiquer mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où cela est permis par la loi, le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité, ainsi qu'il est prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que cela ne soit prévu autrement par la loi ou les présents statuts, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 10^e jour du mois de mars à 10h30m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes Sociaux. Chaque année, le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Résultats, dividendes. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré 1 (une) part de 31.000 Euros (trente et un mille euros).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.800.-.

Assemblée générale extraordinaire

De manière subséquente, l'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (avec pouvoir de signature conjointe de deux gérants de la Société) de la Société pour une durée indéterminée:

M. Roland Roffler, comptable, né à Zurich (Suisse), le 24 février 1960, domicilié à CH-8832 Wollerau, Roosstrasse 18 (Suisse);

- M. Sérgio Raposo, juriste, né à Barreiro (Portugal) le 21 août 1975, de résidence professionnelle à L-1611 Luxembourg, 55 avenue de la Gare; et

- Mme Helene Müller-Schwiering, avocate, née à Hörsholm (Danemark), le 30 novembre 1967, de résidence professionnelle à L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. RAPOSO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44712. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142308/320.

(110165147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

ProLogis Italy VIII S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011145557/14.

(110168685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

ProLogis Italy XXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011145558/14.

(110168683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Paradigm Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM LUXEMBOURG S.C.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011145584/11.

(110168690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

GSO Overseas Liquidity Facility (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, de GSO Overseas Liquidity Facility (Luxembourg) S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011147802/11.

(110171700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.
